

Exercice 2006 - Budget annexe Zone d'Activités Thomas Edison - Affectation des résultats de l'exercice 2005 en application de la nomenclature M14

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 25 avril 2002, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'Activités Thomas Edison». Ce lotissement est géré en régie municipale. Il fait l'objet d'un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Cette instruction stipule notamment que :

➤ le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci,

➤ les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2005 du Budget annexe Zone d'Activités Thomas Edison sont les suivants :

↳ Section d'investissement

☞ Résultat d'investissement du budget 2004	-	224 754,98 €	(1)
☞ Réalisations 2005			
Dépenses réalisées	-	224 754,98 €	
Recettes réalisées	+	<u>224 754,98 €</u>	
		0,00 €	(2)
☞ Résultat de clôture 2005 (1)+(2)	-	224 754,98 €	

La section d'investissement fait apparaître au 31/12/2005 un besoin d'autofinancement de 224 754,98 €. Ce résultat résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains) qui viendront en couverture du déficit de la section d'investissement.

↳ Section de fonctionnement

☞ Résultat de fonctionnement de l'exercice 2004 :		+ 3 957,80 €	(1)
☞ <u>Réalisations 2005</u>			
Dépenses réalisées	-	224 754,98 €	
Recettes réalisées	+	<u>224 754,98 €</u>	
Excédent de fonctionnement		0,00 €	(2)
☞ Résultat de clôture 2005 (1)+(2)		+ 3 957,80 €	
☞ <u>Restes à réaliser 2005</u>			
Dépenses à reporter	-	7 650,00 €	
Recettes à reporter	+	<u>232 471,00 €</u>	
Excédent	+	224 821,00 €	

Le Conseil Municipal est invité à maintenir l'excédent constaté de 3 957,80 € à la section de fonctionnement, de manière à participer au financement des travaux d'aménagement des terrains restant à réaliser.

Cette opération se traduira par une ouverture de crédits en recettes par décision modificative de 3 957,80 € au chapitre 002/002.20200 du Budget annexe Zone d'Activités Thomas Edison.

Résultat d'exécution du budget 2005

ZA Thomas Edison	Résultat à la clôture de l'exercice 2004 (1)	Part affectée à l'investissement 2005 (2)	Résultat de l'exercice 2005 (3)	Résultat de clôture 2005
Investissement	- 224 754,98		0,00	- 224 754,98 (1) + (3)
Exploitation	3 957,80	0,00	0,00	3 957,80 (1) - (2) + (3)
Total	- 220 797,18	0,00	0,00	- 220 797,18

Résultat de l'exercice 2005

ZA THOMAS EDISON		Investissement	Exploitation	Total cumulé
<i>RECETTES</i>				
Prévisions budgétaires totales	A	224 754,98	457 225,98	681 980,96
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	224 754,98	224 754,98	449 509,96
Réduction de titres	C	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	D = B - C	224 754,98	224 754,98	449 509,96
Restes à réaliser	E	0,00	232 471,00	232 471,00
<i>DÉPENSES</i>				
Autorisations budgétaires totales	F	224 754,98	232 404,98	457 159,96
Engagements	G	224 754,98	232 404,98	457 159,96
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	224 754,98	224 754,98	449 509,96
Annulation de mandats	I	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	J = H-I	224 754,98	224 754,98	449 509,96
Dépenses engagées non mandatées	K = G-H	0,00	7 650,00	7 650,00
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>				
Excédent	D-J	0,00	0,00	0,00
Déficit	J-D	0,00	0,00	0,00
<i>Restes à réaliser</i>				
Excédent	E-K		224 821,00	224 821,00
Déficit	K-E			

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.